

N° 2/2.10

PREAVIS N° 39/11.09

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 75'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DU PARC DES SPORTS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de la demande de crédit pour le remplacement de la station de pompage du Parc des Sports s'est réunie le 24 novembre 2009 à l'Hôtel de Ville.

Commissaires présents : Mmes et MM. Anne-Catherine AUBERT, Rita WYSS (en remplacement de Mme Martine Costa, excusée), Jean-Claude GOY, Joan MERINO DE TIEDRA, Bruno PETRUCCIANI, Eddy STREIT et Bertrand GILLIARD, auteur de ce rapport.

La Ville de Morges était représentée par sa Municipale Mme Sylvie MOREL-PODIO ainsi que par MM. Stanley MATHEY et Michel FRIEDRICH, contremaîtres à l'Office des espaces publics respectivement à l'Office des sports. La commission remercie les services de la Ville pour leurs explications claires et complètes.

1 PREAMBULE

L'équipement dont il s'agit résulte de la décision du Conseil prise en 1991 d'équiper la Ville d'une installation d'arrosage de ses parcs et promenades avec l'eau du lac plutôt que de consommer des quantités considérables de l'eau potable utilisée par les habitants. A cet effet, deux stations de pompage ont été réalisées, l'une au Parc de Vertou, l'autre au Parc des Sports, celle qui nous occupe présentement. En outre, dès 2004, on utilise aussi l'eau du lac pour la piscine, ce qui permet de faire des économies d'eau potable mais aussi d'acide chlorhydrique, utilisé pour réguler le pH des bassins.

Jusqu'en 2005, la trémie, placée trop près de l'embouchure de la Morges, qui s'ensable naturellement, a aspiré de grande quantité de sable et autres déchet solides, ce qui bien sûr a contribué à une usure importante du système de pompage. Cette situation a été corrigée en 2005 : la prise d'eau se situant maintenant à 300 mètres au large et 25 mètres de profondeur, ce problème semble maintenant réglé.

Toutefois, l'installation arrive maintenant "en bout de course", et on ne trouve plus certaines pièces de rechange pour des pompes âgées de 17 ans et qui ne sont depuis longtemps plus sur le marché. A l'heure actuelle, il n'en reste qu'une fonctionnelle sur les quatre installées.

Les raisons qui avaient présidé à la décision d'utiliser l'eau du lac pour l'arrosage (et la piscine) sont plus encore valables aujourd'hui qu'à l'époque. Ces équipements permettent d'éviter de prélever quelque 100'000 m³ d'eau potable du réseau chaque année, et ce spécialement à des périodes où l'eau est particulièrement précieuse. En outre, l'aspect financier, clairement expliqué dans le tableau du préavis, montre qu'avec une telle installation le mètre cube revient à environ 40 centimes, alors que le prix de revient de l'eau du réseau est trois fois plus élevé. L'inconvénient de la consommation d'électricité, (dont le coût est compris dans ces 40 centimes), nous paraît négligeable en regard des autres avantages. A noter qu'en cas de pénurie d'eau, c'est quand même de l'eau du lac, pompée et en plus traitée, qui serait introduite dans le réseau (station de Saint-Sulpice)!

2 QUELQUES PRECISIONS

Les discussions ont permis de préciser les points suivants :

- Il est prévu de réinstaller 3 pompes au lieu des 4 actuelles, pour une capacité maximale sensiblement identique.
- Il reste de la place dans le local technique si d'aventure il fallait un jour augmenter substantiellement la capacité de pompage.
- Chacune des pompes actuelles fonctionne selon un principe "tout ou rien" (enclenchée ou arrêtée). Les nouvelles seront asservies en puissance, ne fournissant que la pression effectivement nécessaire, d'où économie d'usure (et théoriquement de consommation électrique, mais cela est à vérifier !). En plus cela évite les "à-coup" toujours nuisibles dans le réseau électrique à l'enclenchement et arrêt des pompes.
- L'équipement sera "tropicalisé" pour résister aux conditions d'humidité régnant dans le local.
- L'entretien est estimé à CHF 1000.-/an sur la base des expériences ultérieures, mais constitue une moyenne sur plusieurs années (remplacement de joints par exemple). A noter que cet entretien annuel est réalisé par les services communaux.
- La durée de fourniture de services exigée du fournisseur est de 10 ans. Mais la durée de vie estimée est de loin plus importante, au vu de l'expérience actuelle : 17 ans malgré les ¾ avec une prise d'eau insatisfaisante.
- La quantité d'eau pompée résulte d'un calcul approximatif. La pose d'un compteur, pour quelque CHF 8000.-, a été considérée à juste titre trop onéreuse pour le seul "plaisir" de connaître la quantité exacte d'eau pompée !

A noter également, en marge, que

- L'installation, qui n'est pas "hors gel", est purgée en hiver. Cela interdit son utilisation, par exemple, pour le tennis comme envisagé il y a quelque temps, car cela impliquerait un couplage des réseaux potable (en hiver) et d'arrosage (en été) : (voir ci-après)
- Le couplage "direct" des réseaux d'eau potable et d'arrosage est interdit par la loi, pour éviter le risque de remontée d'eau du lac dans le réseau normal. La solution résiderait dans l'installation d'un "disconnecteur", dont le prix est dissuasif selon les estimations des services de la Ville.
- L'utilisation de l'eau du lac pour les W.-C. de la piscine est bien entendu théoriquement envisageable, mais nécessiterait des transformations non justifiées au vu du gain possible. (impossible pour les douches pour des raisons légales)

- L'installation de Vertou, bien que plus "jeune" de seulement un an, est en bien meilleur état grâce, d'une part, à sa prise d'eau placée d'emblée plus judicieusement et, d'autre part, à sa moindre sollicitation (elle n'a pas à alimenter la piscine). On peut estimer qu'elle "tiendra" encore 3 à 5 ans.

3 CONCLUSION

Le remplacement des pompes entre dans l'entretien nécessaire des équipements de la Ville. Il est souhaitable, tant d'un point de vue économique qu'écologique, de conserver en état de marche une installation qui permet de faire de substantielles économies d'eau potable, et même de produits chimiques. C'est donc à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter le présent crédit.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.00 pour le remplacement de la station de pompage du Parc des Sports;
2. de dire ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 7'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Bertrand Gilliard